



GÉRER SON BUDGET

AIDE-MÉMOIRE

**CONSEILS ET
INFORMATIONS**

CONDITIONS VALABLES UNIQUEMENT DANS LE CANTON DE BERNE

GÉNÉRALITÉS

Faire son budget permet d'évaluer ses ressources et ses dépenses, d'avoir une meilleure maîtrise de sa situation financière, de planifier et prévenir certaines dépenses et d'épargner quand c'est possible.

Le budget comprend des charges essentielles, incompressibles (le loyer, les primes d'assurance maladie, les impôts...) et d'autres modulables (les vêtements, l'argent de poche, les loisirs, les vacances...).

Le budget permet également de réaliser pourquoi il est parfois « impossible » de payer toutes ses charges. Il n'existe pas une seule manière de faire un budget, mais des principes de base.

Charges essentielles à payer en priorité

- loyer
- assurance maladie, franchise et quote-part
- alimentation, entretien courant
- pension alimentaire
- frais de garde des enfants
- impôts
- électricité
- téléphone
- frais de transport
- habillement

Ces recommandations peuvent paraître superflues, néanmoins certaines personnes privilégient le paiement de leur crédit et des factures de leurs cartes de crédit avant les charges essentielles.

Savez-vous, par exemple, qu'à partir d'un loyer impayé, votre bail peut être résilié et une expulsion ordonnée ?

CONSEILS DE GESTION ET DE CONSOMMATION

1. Vérifier vos droits

- subside à l'assurance maladie
- prestations complémentaires (AVS, AI)
- assistance judiciaire en cas de procédure
- bourse d'études
- avance sur pension alimentaire
- aide sociale

2. Ouvrir un compte de « réserve »

- a) pour les remboursements de frais médicaux
- b) pour les factures non mensuelles

Exemple : assurance voiture : CHF 1'200.–/année

Verser chaque mois CHF 100.– sur le compte de réserve

3. Payer par ordre permanent et e-banking

Utiliser ces moyens de paiement pour son loyer, sa prime d'assurance maladie, etc. Vérifier que le compte est approvisionné au moment du paiement. Il arrive parfois que le solde sur le compte soit insuffisant et que le versement ne soit pas honoré sans que l'on s'en rende compte.

4. Remplir sa déclaration d'impôts

Afin d'éviter une taxation d'office et des amendes, voire de perdre ses droits à des prestations sociales telles que subsides à l'assurance maladie, bourse d'études, avance sur la pension alimentaire, subvention pour la garde d'enfant...

Il existe des lieux pour aider à remplir sa déclaration d'impôts à des prix raisonnables, tels que les syndicats ou l'université populaire. Si vous ne pouvez pas remplir votre déclaration à temps, demandez un délai !

5. Réfléchir à la possibilité de renoncer ou diminuer certaines charges

Par exemple, demander une baisse de loyer, changer de caisse maladie, etc. ; et à changer certaines habitudes et comportements de consommation.

QUE FAIRE EN CAS DE FACTURES IMPRÉVUES ?

- 6. Demander plusieurs devis** pour les frais importants (traitement dentaire, réparation voiture...).
- 7. Avant tout achat important**, réfléchir à son utilité et à votre besoin réel.
- 8. Prendre en compte les intérêts et les frais** lors d'emprunts et de l'utilisation de cartes de crédit.
- 9. Solliciter au besoin, des conseils juridiques gratuits** auprès de certaines institutions.
- 10. Se renseigner sur les activités gratuites** (bibliothèque, loisirs en plein air, visites de musées, ludothèque, etc.) et abonnements possibles lors de dépenses régulières (transports, piscine, etc.).
- 11. Penser aux boutiques d'occasion et aux réseaux d'entraide du canton.**
- 12. Constituer des économies** en versant régulièrement sur un compte épargne un montant (même petit) déterminé à partir de votre budget.

a) Si vos charges essentielles sont payées et qu'il vous reste à la fin de chaque mois une somme à disposition, contactez vos créanciers, si possible par écrit, afin de leur soumettre une proposition de paiement échelonné réaliste tenant compte de votre budget.

Exemple : S'il vous reste CHF 300.– chaque mois à disposition et que vous avez trois factures en retard :

Dentiste	CHF 1'000.–
Garagiste	CHF 450.–
Opticien	CHF 600.–

Afin d'éviter que les factures s'accumulent, vous pouvez proposer de verser des acomptes mensuels :

Dentiste	CHF 150.–
Garagiste	CHF 50.–
et opticien	CHF 100.–

b) Si vos difficultés financières sont passagères et que vous allez recevoir prochainement un capital (13^e salaire, gratification), vous pouvez écrire à vos créanciers pour les en informer et leur demander un délai de paiement.

Pour les points a) et b), voir les exemples de lettres aux pages 4 et 5.

c) Si vos difficultés financières sont durables et que vous n'avez pas de solutions pour y remédier, consultez un service social afin d'éviter une accumulation de factures impayées et d'éventuelles poursuites (**voir adresses en dernière page**).



EXEMPLE DE LETTRE

Demande d'échelonnement de paiement

Lieu, date

Concerne : facture n°..... du de CHF

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre facture de CHF 650.– qui a retenu toute mon attention.

Je rencontre actuellement quelques difficultés financières et vous propose de régler le montant dû de la manière suivante :

- CHF 150.– le 31 mars
- CHF 100.–/mois du 30 avril au 30 août

En cas d'accord de votre part, je vous prie de me faire parvenir des bulletins de versement.

En vous remerciant de votre compréhension et dans l'attente de votre confirmation, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

EXEMPLE DE LETTRE

Demande d'un sursis de paiement

Lieu, date

Concerne : facture n° du de CHF

Madame, Monsieur,

Je me trouve actuellement dans une situation financière difficile et je suis dans l'impossibilité de payer le montant dû à l'échéance indiquée.

Cependant, ma situation devrait s'améliorer dans les mois à venir. C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir m'accorder un délai au (2-3 mois). A cette échéance, je m'engage à revenir vers vous et à vous adresser une proposition de paiement.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie d'agréer,
Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Signature

BUDGET COURANT

REVENUS	PAR ANNÉE	PAR MOIS
Salaire net 1		
Salaire net 2		
13 ^e salaire 1		
13 ^e salaire 2		
Pension(s) alimentaire(s)		
Rente AI/AVS		
Rente LPP		
Indemnités de chômage		
Allocations familiales		
Bourses/prêts d'études et d'apprentissage		
Subsides		
Aide sociale (commune)		
Autre(s) revenu(s)		

TOTAL

--	--

DÉPENSES	PAR ANNÉE	PAR MOIS
Loyer		
Charges		
Electricité, gaz		
Téléphone mobile		
Serafe (redevance radio/TV)		
Téléphone fixe, TV, internet		
Prime(s) d'assurance maladie		
Assurance(s) complémentaire(s) LCA		
Prime d'assurance RC/ménage		
Prime d'assurance vie		
Frais de déplacement (transports publics)		
Cotisations professionnelles (syndicat, etc.)		
Acomptes impôts courants		
Pension alimentaire pour l'ex-conjoint-e		
Pension alimentaire pour les enfants		

SOUS-TOTAL

--	--

DÉPENSES (SUITE)	PAR ANNÉE	PAR MOIS
REPORT SOUS-TOTAL		
Frais d'entretien (nourriture, soins corporels, produits de nettoyage...)		
Frais d'instruction pour les enfants (écolage, transports, cours, etc.)		
Frais de garde des enfants (crèche, restaurant scolaire, etc.)		
Frais de repas pris à l'extérieur		
Vêtements, chaussures		
Argent de poche		
Frais de santé (franchise, quote-part, médicaments non remboursés, dentiste, lunettes, etc.)		
Soins (coiffeur, esthéticienne, etc.)		
Voiture		
Leasing		
Essence		
Frais d'entretien et de réparation		
Taxe (plaques)		
Assurance(s)		
Autres		
Abonnement(s) de journaux		
Loisirs		
Divers (animaux domestiques, cotisations à des associations, etc.)		
Remboursement(s) de dettes		

TOTAL

TOTAL REVENUS

TOTAL DÉPENSES

SOLDE +/-

ADRESSES

Conseils budget

Fédération romande des consommateurs (FRC)

Section Jura

Rue des Granges 12 – 2800 Delémont

www.frc.ch/section/jura

T 078 759 92 26

Centre social protestant Berne-Jura (CSP)

Rue Centrale 59, case postale 254 – 2740 Moutier

www.csp.ch/berne-jura/

T 032 493 32 21

Caritas Jura – Secteur social et dettes

Rue du Temple 19, case postale 172 – 2800 Delémont

www.caritas-jura.ch

T 032 421 35 60

Berner Schulden Beratung

Seftigenstrasse 57 – 3007 Berne

www.schuldeninfo.ch

T 031 376 84 84

T 031 376 10 10 pour les nouveaux clients

Conseils juridiques

ASLOCA – TransJura

Rue des Granges 10, case postale 46 – 2800 Delémont

www.asloca.ch/transjura/

T 032 422 74 58

Centre social protestant Berne-Jura (CSP)

Rue Centrale 59, case postale 254 – 2740 Moutier

www.csp.ch/berne-jura/

T 032 493 32 21

Services de renseignements juridiques

Rue de la Justice 2 – 2800 Delémont

T 032 420 56 20

Rue Auguste-Cuenin – 2900 Porrentruy

T 032 420 32 70

Place du 23-Juin 6 – 2350 Saignelégier

T 032 420 46 20

Permanences juridiques des avocats

Courtelay – T 032 944 16 01

Tavannes – T 032 482 60 40

Moutier – T 032 494 11 11

Bienne – T 077 477 51 73

Liens internet

www.dettes.ch

www.frc.ch

www.priminfo.admin.ch

www.ciao.ch

Liste non exhaustive



Avec le soutien de la

